

République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

Berger Levaault

ID : 034-213402613-20251016-392025-DE

Date de la convocation 07/10/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 39-2025

Séance du 16 OCTOBRE 2025

Membres en exercice : 9

Présents : Représentés :

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le Seize Octobre à 18 heures

le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

Votants : Abstention :

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, GILHET B, KROGSDAHL A, THEULE JC, VEDEL P STEHLE C,

Absent excusé : MINAZZO D procuration à THEULE JC.

Pour : Contre :

Absent : NICAISE V.

Secrétaire de séance : MORESMAU JP

Objet : Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif pour l'année 2024

Vu les articles L. 2224-5 et L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire Vallée de l'Hérault en date du 22/09/2025 adoptant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif pour l'année 2024.

CONSIDERANT que ce rapport, une fois adopté, doit être présenté en conseil municipal par le Maire, au plus tard le 31 décembre 2025.

Sur le rapport et présentation de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal

PREND ACTE de la présentation

Du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif pour l'année 2024.

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,
SIEGEL R



Le/La secrétaire de séance